

Acquisition d'un bateau pour la société de sauvetage de Pully

Soutien de la Ville de Pully - Crédit demandé CHF 80'000.00



Responsabilité(s) du dossier :

- Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique,
M. J.-M. Chevallaz, Conseiller municipal

TABLE DES MATIÈRES

1. Objet du préavis	3
2. Contexte.....	3
2.1. Le sauvetage sur le Lac Léman	3
2.2. La société de sauvetage de Pully	3
2.2.1. Buts et missions.....	3
2.2.2. Membres.....	4
2.2.3. Budget annuel.....	4
2.2.4. Embarcations.....	5
2.3. Bateau d'intervention.....	5
3. Projet d'acquisition d'un bateau d'intervention	6
3.1. Problématiques du bateau actuel	6
3.2. Acquisition d'un nouveau bateau d'intervention.....	6
3.3. Projet de nouveau bateau	7
3.3.1. Analyse et type de bateau envisagé	7
3.3.2. Caractéristiques techniques du nouveau bateau.....	8
3.3.3. Conditions et état de ce bateau.....	8
3.3.4. Atouts du bateau retenu.....	9
3.3.5. Description des travaux nécessaires pour un bateau de sauvetage.....	9
3.3.6. Durée de vie des éléments principaux	9
4. Aspects financiers	10
4.1. Coût du projet	10
4.2. Financement du projet.....	10
5. Développement durable.....	11
5.1. Dimension économique.....	11
5.2. Dimension environnementale	11
5.3. Dimension sociale	11
6. Communication	11
7. Programme de législature.....	11
8. Conclusions.....	12

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de soumettre au Conseil communal une demande de soutien en faveur de la société de sauvetage de Pully afin de l'aider à financer l'acquisition d'un bateau d'intervention en remplacement de son bateau actuel.

Dans ce cadre, la Municipalité sollicite du Conseil communal l'octroi d'un crédit d'investissement de

CHF 80'000.00

2. Contexte

2.1. Le sauvetage sur le Lac Léman

Le Sauvetage sur le lac Léman est un service complètement bénévole, assuré par près de 2000 sauveteurs. Aucun d'eux n'est dès lors rémunéré pour le temps consacré aux interventions sur le lac, à la surveillance des eaux ou à leur formation.

Ces sociétés assurent les interventions urgentes, 24/24 et 7/7, sur le lac Léman. Elles portent secours aux navigateurs et autres plaisanciers, et ramènent à bon port leurs embarcations en cas d'incident ou de panne.

2.2. La société de sauvetage de Pully

La société de sauvetage de Pully est l'une des 34 sections de sauvetage réparties autour du lac en Suisse et en France, membres de la Société Internationale de Sauvetage du Léman (ci-après SISL).

Elle fut fondée en 1921 et rejoignit la SSL, devenue plus tard la SISL. Elle est également membre de l'Association réunissant les sociétés locales « Promotion Pully Paudex Belmont » (ci-après PPPB).

2.2.1. Buts et missions

Société d'utilité publique et à buts non lucratifs, elle a pour buts principaux qui a pour buts :

- de porter un rapide secours à toute personne en danger sur le lac, 24h/24h, 7j/7j ;
- de promouvoir des actions visant à la prévention des accidents nautiques ;
- de s'intégrer à d'autres formes d'actions ou organisations de secours visant à préserver ou sauver des vies humaines.

Ses activités et missions sont formellement indépendantes de l'administration communale.

Cependant, elle effectue ses services de vigies et d'interventions au service de la population pulliérane, ceci en étroite collaboration avec la Ville de Pully et la police cantonale.

Elle est hébergée dans des locaux mis à disposition gracieusement par la Ville.

Durant l'année, le sauvetage (en moyenne) :

- accomplit 44 surveillances de régates et vigies le week-end au local ;
- assure la gestion et le suivi de 18 alarmes ;
- organise 15 exercices et écolages ;
- assure la gestion de 20 interventions ;
- sauve ou assiste 40 personnes sauvées ;
- récupère, dépanne ou remorque 16 embarcations.

2.2.2. Membres

4 types de membres composent le sauvetage de Pully :

- 36 membres actifs ;
- 15 membres sympathisants ;
- 5 membres juniors ;
- 70 membres donateurs (69 en 2014).

Les membres de la section sont tous bénévoles.

Son comité est composé de 7 personnes :

- un président ;
- une secrétaire et vice-présidente ;
- un caissier ;
- un responsable des locaux ;
- un responsable des embarcations ;
- un responsable de la formation ;
- un responsable des manifestations.

2.2.3. Budget annuel

La section assure toutes ses charges et revenus annuels de manière indépendante.

La Ville soutient cependant le sauvetage régulièrement durant l'année notamment par un subside annuel de CHF 4'400.00, la mise à disposition et l'entretien à titre gracieux de ses locaux et installations et une aide logistique durant les manifestations qu'il organise.

Le budget annuel s'articule comme suit :

Charges moyennes annuelles :	CHF	25'000.00
Principalement :		
• Frais d'entretien des bateaux	CHF	15'000.00
• Frais de carburant	CHF	2'500.00
• Frais d'assurances RC, Casco, ECA	CHF	2'400.00
• Frais de formations	CHF	1'500.00
• Frais d'assemblées, sorties, manifestations	CHF	3'000.00
• Frais administratifs divers	CHF	600.00
Revenus moyens annuels :	CHF	26'000.00

Principalement :

• Manifestations, prestations	CHF	10'400.00
• Subsidés	CHF	5'000.00
• Cotisations	CHF	2'800.00
• Donations	CHF	7'000.00
• Revenus divers	CHF	800.00

2.2.4. Embarcations

Le sauvetage possède 3 embarcations :

- une vedette d'intervention rapide ;
- une baleinière à 8 rameurs ;
- un canot à 6 rameurs pour les juniors.

2.3. Bateau d'intervention

Avant 1968, les interventions se faisaient avec la baleinière à rames, laquelle fut équipée d'un moteur hors-bord depuis 1946.

En décembre 1968, la section décida de faire l'acquisition d'un canot à moteur muni d'un moteur de 65CV pour un montant de CHF 13'890.00.

C'est en 1981 que le sauvetage commanda un nouveau bateau d'intervention pour remplacer le canot qui arrivait en fin de vie.

C'est un chantier naval italien, Crestitalia, qui fut sélectionné à cette époque principalement pour des critères de prix et pour la qualité du modèle d'embarcation également utilisée par la garde financière italienne.

Le coût du bateau était estimé alors à CHF 100'000. Le financement avait pu être assuré par un subside de la Ville de Pully de CHF 50'000, par un subside cantonal de CHF 5'000, par des donations et par les ressources financières internes du sauvetage.

Il est cependant utile de préciser que le prix du bateau était alors particulièrement bas du fait que le bateau avait été livré, selon la demande du sauvetage, sans équipement et accastillage pour des raisons d'économie.

C'est en effet plusieurs membres du sauvetage qui ont fourni, à cette époque, des centaines d'heures de travail pour l'équiper complètement en assurant la fabrication d'un arceau, la pose d'un crochet de remorquage, la pose de bites d'amarrage, la construction d'un chariot de mise à l'eau, etc.

Ce type d'engagement de la part de membres aussi disponibles que compétents ne pourrait plus se faire à l'heure actuelle.

Le bateau fut donc opérationnel en 1982 et baptisée en 1983.

En 1991, les deux moteurs diesel montrèrent une perte de puissance. En effet, dans un dessein d'économies lors de l'achat en 1981, ils avaient été sous-dimensionnés par rapport au poids du bateau, ce qui conduisit à une usure de ceux-ci plus importante que prévu.

Dès lors, et suite à une panne générale, décision fut prise de faire l'acquisition de nouveaux moteurs de 150CV chacun pour ce bateau qui était encore en bon état pour un montant de CHF 110'000.

Là encore, le sauvetage put bénéficier d'un soutien sous forme de subside de la Ville de Pully pour un montant de CHF 80'000, le solde du montant ayant été assuré par les ressources financières du sauvetage.

3. Projet d'acquisition d'un bateau d'intervention

3.1. Problématiques du bateau actuel

Aujourd'hui, la société de sauvetage de Pully possède un bateau d'intervention datant de 1981. Après presque 40 ans de service, ce bateau est très clairement arrivé en fin de vie. Il est, de plus, le bateau en service le plus ancien de la flotte des bateaux d'intervention des 34 sections de sauvetage du Léman. Depuis maintenant plusieurs années, il devient très difficile pour le sauvetage d'assurer ses missions dans de bonnes conditions de fiabilité et de sécurité. En effet, les problématiques suivantes sont à relever :

- Vétusté du bateau actuel :
On observe en effet des problèmes de porosité de coque dus à l'âge du bateau et à la technologie ancienne de fabrication, ce qui génère des problèmes de structure et d'étanchéité ;
- moteurs souvent en panne due à l'âge et à l'usure des moteurs, ce qui génère des problématiques de fiabilité et de sécurité pour l'équipage et l'accomplissement de la mission avec la question récurrente : « Va-t-on pouvoir rentrer ? » ;
- étanchéité des passes coques et autres pièces importantes ;
- infiltration d'eau de pluie dans la cabine, pourrissement des boiseries ;
- globalement, nombreuses avaries coûteuses en réparations ;
- consommation importante de carburant ;
- pollution excessive qu'il n'est plus possible de réduire avec problèmes de respect des normes en vigueur ;
- sécurité de l'équipage, les coursives et le pont avant n'ont aucune rambarde pour empêcher la chute ;
- différences de niveaux entre chaque partie du bateau représentant un risque de chute (grandes marches).

Dans ces conditions, le sauvetage ne peut plus assurer ses missions. De plus, les coûts pour maintenir ce bateau opérationnel sont maintenant bien trop élevés.

Cette situation n'est plus tenable pour cette société de bénévoles, qui doit pouvoir compter sur un outil de travail fiable.

C'est pourquoi, l'acquisition d'un nouveau bateau d'intervention est proposée en remplacement du bateau actuel, objet du présent préavis.

3.2. Acquisition d'un nouveau bateau d'intervention

Pour étudier l'option de remplacement et d'acquisition d'un nouveau bateau d'intervention, le sauvetage de Pully a constitué une commission chargée de travailler sur ce projet. Un cahier des charges complet a été élaboré dans le but initial de faire fabriquer un bateau sur mesure,

correspondant au mieux aux attentes et besoins, comme c'est généralement le cas dans les projets de remplacement de bateaux des autres sections de sauvetage.

Plusieurs chantiers navals ont été alors contactés dans le cadre de ce processus. Force a été de constater par le sauvetage que le coût de fabrication d'un tel bateau sur mesure aurait été trop élevé puisque l'estimation se montait à CHF 500'000.00.

D'autres pistes ont été explorées. C'est ainsi que le sauvetage souhaite saisir l'opportunité de faire l'acquisition d'un bateau d'occasion, lequel remplit également l'essentiel du cahier des charges, moyennant quelques transformations et adaptations.

3.3. Projet de nouveau bateau

3.3.1. Analyse et type de bateau envisagé

L'analyse effectuée par le sauvetage et par un chantier naval de Genève, vendeur de ce bateau, montre que ce bateau d'occasion ferait un très bon bateau de sauvetage.

En effet, l'étude et l'élaboration du cahier des charges ont principalement été basés sur les rapports d'intervention et de vigie des 10 dernières années d'une part, et sur les différents bateaux utilisés au sein de la SISL d'autre part.

De cette analyse, il ressort que les membres du sauvetage de Pully passent l'essentiel du temps sur l'eau, que ce soit pour la formation, les surveillances de manifestations lacustres, les interventions ou les prestations diverses.

La durée moyenne des interventions dans le secteur dépasse fréquemment 1 heure et pour les recherches, la durée passe généralement à 2 heures et plus.

Le type principal d'intervention est le remorquage de bateaux à moteur en panne ou chavirés.

Les bateaux secourus dans la région sont de tout type et de toutes tailles, souvent importantes (voiliers lestés).

Le secteur d'intervention devant Pully, s'étendant de Lutry à Ouchy, est vaste. C'est de plus l'endroit le plus large du lac, soit 12.5km environ.

Bien évidemment, par principe, bon nombre d'interventions se font par conditions météorologiques défavorables.

Le bateau projeté répond dans l'ensemble à ces besoins et exigences :

- Facilité d'accès aux petites comme aux plus grandes embarcations du fait de l'existence d'un boudin d'amortissement sur ses bordures et de la faible hauteur d'accès au plan d'eau, facilitant également l'extraction d'une victime de l'eau ;
- bon accès à la cabine, y compris avec une victime couchée ;
- espace de travail sur le bateau sur un seul niveau améliorant la sécurité des sauveteurs grâce à une conception actuelle et mieux adaptée pour les missions de sauvetage ;
- motorisation adaptée permettant le remorquage de petites comme de grandes unités ;
- réduction des coûts d'entretien, notamment du fait de la motorisation de type « hors.bord » ;

- réduction des coûts de carburant ;
- réduction des nuisances sonores des moteurs ;
- réduction des émissions polluantes, moteurs aux normes actuelles.

De plus, ce projet d'acquisition d'un nouvel outil de travail permettrait également de donner un nouvel élan à la société de sauvetage.

En effet, il apparaît que les avaries à répétition sur le bateau d'intervention ont eu pour effet de peser sur le moral des membres qui voient leurs week-ends de vigie et les interventions régulièrement annulés, faute de disponibilité du bateau.

3.3.2. Caractéristiques techniques du nouveau bateau

Le bateau d'occasion proposé possède les caractéristiques et équipements suivants :

- Marque et modèle : Sportis S10500 K, type « semi-rigide ».
- fabriqué en Pologne ;
- vendeur et son représentant : Chantier naval « Marinemotor » à Genève ;
- conception de bateau de travail ;
- coque en fibre de verre ;
- boudin « Hypalon » de protection (ne sert pas à la flottabilité) ;
- deux moteurs « hors-bord » Yamaha de 350CV chacun ;
- cabine fermée spacieuse ;
- années de fabrication : 2011 ;
- longueur totale : 10.50m ;
- largeur totale : 3.50m ;
- largeur de la cabine : 2.05m ;
- longueur de la cabine : 2.70m ;
- tirant d'eau : 80cm ;
- poids total : 4000kg ;
- vitesse maximale : env. 90km/h – croisière : env. 60-70km/h ;
- propulseur d'étrave électrique, facilitant les manœuvres ;
- chauffage & ventilation de cabine.

3.3.3. Conditions et état de ce bateau

- Occasion de 1^{ère} main ;
- moteurs remplacés en 2017 (valeur CHF 75'600.00 sans les frais de pose) ;
- boudin de protection « hypalon » remplacé en 2017 (valeur CHF 24'000.00) ;
- service moteurs toutes les 50 heures ;
- batteries remplacées en 2018 ;
- navigation quotidienne.

L'état général est excellent et la maintenance effectuée régulièrement selon les instructions du constructeur.

3.3.4. Atouts du bateau retenu

On peut notamment citer les principaux atouts de ce bateau :

- Bateau déjà immatriculé en Suisse ;
- bateau naviguant sur le Léman, pas de frais de transport ;
- moteurs récents ;
- boudin « hypalon » presque neuf ;
- moteurs performants avec la puissance requise ;
- bateau de type « semi-rigide », approche des voiliers plus légers ou fragiles facilitée ;
- faible hauteur sur l'eau ;
- grande cabine chauffée ;
- batteries récentes ;
- prix abordable, notamment compte tenu du remplacement récent des moteurs.

3.3.5. Description des travaux nécessaires pour un bateau de sauvetage

Les transformations nécessaires à apporter au bateau ont été globalement identifiées comme suit :

- Ajout d'un arceau au-dessus des moteurs et point d'attache pour le remorquage ;
- ajout d'un arceau de toit pour l'installation de l'équipement, radar, feux bleus, haut-parleurs, antennes, etc ;
- petites modifications et adaptations dans la cabine ;
- installation des équipements techniques tels que radios, feux-bleus, radar, etc.

3.3.6. Durée de vie des éléments principaux

La durée de vie moyenne estimée du bateau et des éléments principaux sont les suivants :

- Durée de vie estimée des moteurs : 15 ans minimum ;
- durée de vie estimée du boudin : 20-30 ans ;
- durée de vie de l'ensemble du bateau (fibre de verre) : env. 35-40 ans.

4. Aspects financiers

4.1. Coût du projet

Le coût total de ce projet d'acquisition d'un bateau d'intervention et des travaux d'adaptation nécessaire est devisé à CHF 150'000.00, réparti comme suit :

Matériel/équipement	Montant en CHF
Bateau, prix d'achat	75'000.00
Arceau arrière moteurs et remorquage + arceau de toit	16'700.00
Rampe feux bleus	2'000.00
Sirène et haut-parleurs	700.00
Radios et antennes	500.00
Pose radar, GPS, sondeur	2'900.00
Equipement radar/GPS/sondeur	12'200.00
Caméra thermique pour recherche de nuit (FLIR)	20'000.00
Intercom	8'300.00
Marquages lettres et bandes autocollantes	1'200.00
Taquets supplémentaires à l'avant (accastillage)	1'000.00
Modifications banquette et intérieur cabine	1'200.00
Camera vue arrière	400.00
Prise en charge et mise à terre par chantier	2'000.00
Elimination de la vedette Qui-Vive	5'000.00
Total	149'100.00

En fonction des possibilités de financement du projet, certaines options pouvant potentiellement être installées par la suite seront identifiées pour réduire temporairement les coûts.

4.2. Financement du projet

Les sources de financement du projet sont identifiées et proposées comme suit :

Sources	Montant en CHF
Ville de Pully	80'000.00
Autres communes, à définir (Paudex, Belmont)	0.00
Loterie romande	30'000.00
Soutien fondations ou institutionnels	6'000.00
Autres donations (Clubs service, etc)	8'000.00
Subside Etat de Vaud via SISL	8'000.00
Trésorerie du sauvetage	10'000.00
Autres revenus (repas de soutien, etc)	3'000.00
Donateurs (courrier) & crowdfunding	5'000.00
Entreprises & autres fondations	
Total	150'000.00

C'est donc une subvention de soutien au sauvetage de Pully pour son projet d'acquisition d'un bateau d'intervention de CHF 80'000.00 que la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir lui accorder.

Le sauvetage de Pully devrait pouvoir compter sur ce soutien de la Ville pour aller de l'avant avec son projet, continuer les recherches, initier les contacts et requêtes auprès des personnes, mécènes, organisations, communes ou fondations d'utilité publique identifiés dans le tableau ci-dessus.

5. Développement durable

Le soutien du sauvetage de Pully pour son projet d'acquisition d'un bateau de sauvetage est en adéquation avec l'engagement de la Ville de Pully sur la voie du développement durable :

5.1. Dimension économique

Le soutien financier de la Ville à une société d'utilité publique bénévole telle que le sauvetage pour le remplacement de son bateau d'intervention permet de pérenniser sa mission et ses prestations de surveillance, de prévention et d'interventions dans un cadre financier raisonnable.

5.2. Dimension environnementale

Le soutien financier de la Ville à ce projet de remplacement du bateau d'intervention permettra notamment :

- la réduction de la consommation en carburant ;
- la réduction des nuisances sonores des moteurs ;
- la réduction des émissions polluantes par l'installation de moteurs respectant les normes actuelles.

5.3. Dimension sociale

Le soutien financier de la Ville à une société d'utilité publique bénévole et active à Pully ne peut que contribuer à la vie communale et à la cohésion sociale au sens large.

6. Communication

Les actions de communication à entreprendre seront définies en collaboration avec la Communication et la société de sauvetage de Pully.

7. Programme de législature

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme de législature 2016-2021 de la Municipalité :

- Thème "Vie sociale et culturelle", objectif "Favoriser la vie associative et la cohésion sociale", action "Soutenir les sociétés locales sportives et culturelles dans leurs projets et leurs activités" ;
- thème " Sécurité", objectif " Assurer une organisation sécuritaire adaptée".

8. Conclusions

La pérennité du sauvetage de Pully dépend entièrement de la réalisation de ce projet de remplacement de son bateau d'intervention.

En effet, sans bateau, cette société perdrait sa raison d'exister, ne pouvant plus assurer ses missions de base. Ses membres pourraient potentiellement se tourner vers d'autres sociétés de sauvetage. La surveillance du secteur de Pully en serait très certainement péjorée du fait de délais d'intervention par des sociétés de sauvetage tierces plus longs.

C'est pourquoi, vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N°03-2020 du 11 mars 2020,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 80.000.00 en faveur de la société de sauvetage de Pully, destiné à l'acquisition d'un bateau d'intervention en remplacement du bateau actuel ;
2. de prélever ce montant sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 5 ans au maximum.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 mars 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

G. Reichen



Le secrétaire

Ph. Steiner